



Collège Français de Médecine d'Urgence

Conseil National Professionnel de Médecine d'Urgence

• Historique

Dans le but de réunir leurs compétences dans les domaines qui concernent la promotion de la qualité de l'exercice professionnel en Médecine d'Urgence, les associations représentatives de la discipline :

- La Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU),
- SAMU-Urgences de France (SUDF),
- la Collégiale Nationale des Universitaires de Médecine d'Urgence (CNUMU),
- la Fédération des Collèges Régionaux de Médecine d'Urgence (FEDECMU),
- l'Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (ANCESU),
- l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)
- et le Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (SNUHP),

ont convenu de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 : le COLLEGE FRANCAIS DE MEDECINE D'URGENCE, conseil national professionnel de la discipline a été créé en Octobre 2006.



CNUMU



AMUF



Successivement sous la présidence d'Etienne Hinglais (2006-2010) puis de Jean-Louis Ducassé (2011-2013), le CFMU est actuellement présidé depuis 2014 par le Pr Dominique Pateron.

Le CFMU a intégré en Avril 2012, la Fédération des Spécialités Médicales (www.specialitesmedicales.org/) en tant que membre associé. Cette Fédération réunit les Conseils Nationaux Professionnels (CNP) de toutes les spécialités médicales, chaque CNP regroupant l'ensemble des structures de la spécialité (sociétés savantes, collèges, CNU,

syndicats...). La capacité de la FSM à organiser une expertise de qualité a conduit l'ANSM, la HAS, l'IGAS, l'INPES, l'ONIAM, le Ministère de la Santé à la reconnaître comme un interlocuteur de référence et à la solliciter sur des sujets de plus en plus nombreux tels que les compétences professionnelles, la pertinence des actes, la qualité et la coordination des parcours de soins

En 2022, la Société Française de Médecine de Catastrophe a rejoint le CFMU,